

# Plan Local d'Urbanisme BESSINES-SUR-GARTEMPE Haute Vienne (87)

3.

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

*Document arrêté le :*

*Document approuvé le :*



BUREAU D'URBANISTES  
études d'aménagement  
et de prospective  
territoriale

■ un nouveau regard sur l'urbanisme ■

# Préambule

Le PADD n'est pas un projet politique de réalisation sur le mandat, mais une impulsion, une vision du territoire à échéance 2030. Certaines actions pourront être mises en oeuvre à court terme, d'autres à moyen et long terme, en fonction des opportunités et des évolutions de la commune.

L'idée du PADD est d'avoir une vision prospective et spatialisée de l'évolution de la commune, de la mobilisation foncière, des finances publiques, des opportunités... Autant de facteurs qui rendent les actions du PADD opérationnelles. C'est une vision d'ensemble nécessaire au développement harmonieux et raisonné de la commune.

# Préambule

La loi Solidarité et Renouvellement Urbain (S.R.U.) a rendu obligatoire la rédaction d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durable dans le cadre de la réalisation d'un Plan Local d'Urbanisme.

Ce document découle du diagnostic territorial réalisé dans la première phase d'élaboration du P.L.U, où les enjeux ont émergé.

Le PADD est **l'expression des réflexions de l'équipe municipale** traduites par le cabinet d'études. Il fait le lien entre les enjeux du diagnostic et les règlements (graphiques et écrit).

**«Découlant du diagnostic et influençant le zonage, le P.A.D.D. est véritablement la clé de voûte du P.L.U.»**

Il justifie sur le long terme les choix d'aménagement communaux.

Ce document **établit les axes d'aménagement qui répondent aux grands enjeux de développement.**

Cadre réglementaire du PADD :

La loi laisse libre les élus dans l'élaboration et l'énonciation des enjeux communaux et de leurs axes de développement, dans le respect du cadre supra-communal.

Le projet d'aménagement et de développement durable comprend l'ensemble des éléments mentionnés à l'article L. 123-1-3. du code de l'urbanisme.

Lorsque le plan local d'urbanisme est élaboré par un établissement public de coopération intercommunale, le projet d'aménagement et de développement durables énonce, en outre, les principes et objectifs mentionnés aux a) à c) et f) de l'article R. 302-1-2 du code de la construction et de l'habitation.

**Loi Grenelle II (n°2010-788 du 12 juillet 2010)**

Le PADD peut afficher:

- un équilibre entre un développement urbain raisonné et le développement rural;
- une utilisation économe et équilibrée de l'espace;
- une diversité des offres de service et mixité sociale.
- une prise en compte des risques naturels, notamment les mouvements de terrain et le ruissellement
- un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre, une maîtrise de l'énergie et de la production énergétique à partir de sources renouvelables et l'amélioration des performances énergétiques ;
- une restructuration des espaces urbanisés et la revitalisation des centres urbains et ruraux ;
- une diversité des fonctions rurales ;
- une satisfaction des besoins en matière d'activités touristiques et d'équipement commercial ;
- une mise en valeur des entrées de ville ;
- une préservation des ressources naturelles et de la biodiversité (trame verte et bleue, corridors écologiques) ;

- une préservation et la remise en bon état des continuités écologiques ;
- un développement des communications électroniques ;
- une répartition géographiquement équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services ;

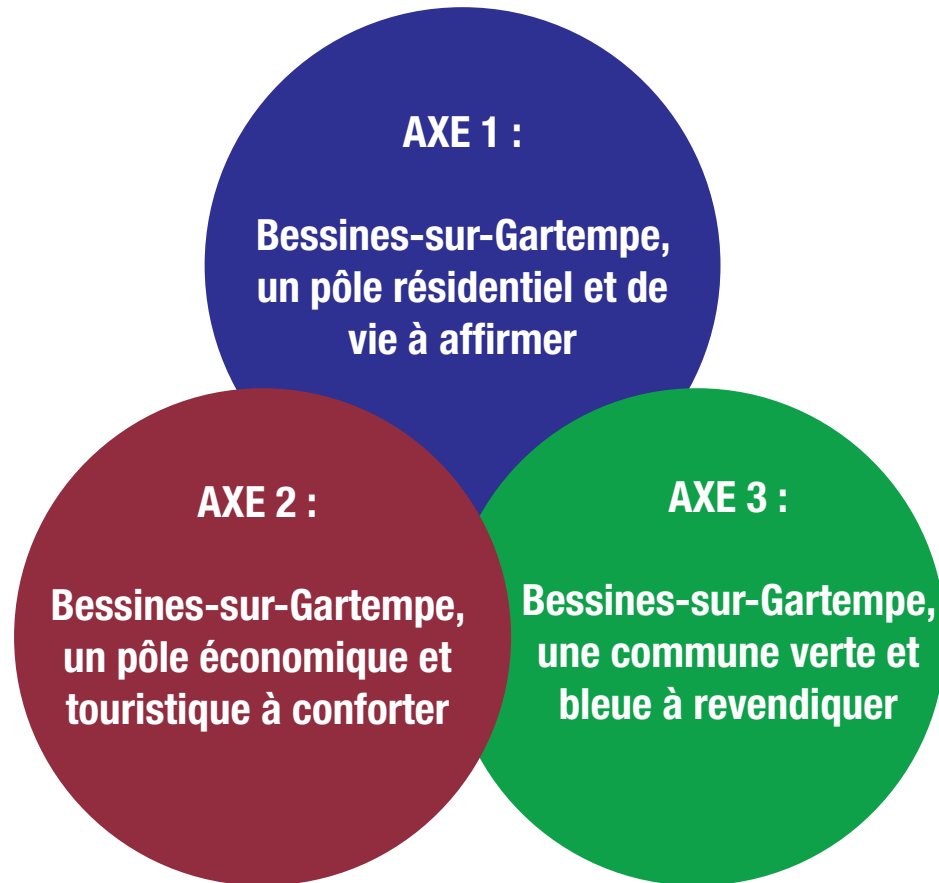
**Loi ALUR (n°2014-366 du 24 mars 2014)**

Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) devra chiffrer les objectifs de modération et de consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain. Il devra, également, intégrer une politique du paysage dans les orientations générales pour une meilleure prise en compte de la biodiversité.

# Préambule

Afin de définir les enjeux de développement émergents du territoire, trois sujets ont été traités à travers des ateliers thématiques :

- Cadre de vie
  - Accessibilités
  - Attractivité économique
- Les déplacements, le développement urbain et la modération de la consommation spatiale ont été abordés de manière transversale dans chaque atelier.



**« Le projet d'aménagement et de développement durables de Bessines-sur-Gartempe, c'est... »**

**...3 axes déclinés en 9 orientations »**

**Prise en compte des projets supra-communaux. Être force de propositions.**

# 1 Bessines-sur-Gartempe, un pôle résidentiel et de vie à affirmer

## 1. Renforcer l'attractivité résidentielle de la commune

- **Choisir un scénario de développement urbain correspondant à une volonté stratégique de la commune** ➡ *Comment y parvenir ?*
  - Ouvrir à l'urbanisation une superficie raisonnable au regard de la fonction de pôle relais départemental et de pôle de services de la commune qui permet une maîtrise du développement tout en assurant le renouvellement et l'accroissement de la population et ainsi le maintien des équipements du territoire.
  - Mieux localiser et réduire les surfaces ouvertes à l'urbanisation dans le Plan d'Occupation des Sols.
  - Diminuer la taille moyenne des parcelles pour encadrer la consommation spatiale et répondre aux nouvelles attentes des habitants.
- **Accueillir des habitants dans des espaces déjà urbanisés afin de consolider les unités bâties existantes** ➡ *Comment y parvenir ?*
  - Privilégier l'urbanisation des dents creuses aux zones d'extension urbaine.
  - Développer ou conforter essentiellement le bourg, ses abords et Morterolles-sur-Semme.
  - Localiser les zones de développement à proximité du bourg afin d'assurer son dynamisme.
  - Implanter les nouvelles zones de constructions en continuité des parties actuellement urbanisées tout en limitant la poursuite de l'urbanisation linéaire et en interdisant le mitage.
  - Privilégier la ré-utilisation du logement vacant lorsque cela est possible (état, mobilisation, prix...).
- **Favoriser la mixité intergénérationnelle et la volonté de mixité** ➡ *Comment y parvenir ?*
  - Favoriser la mixité sociale en prévoyant une offre diversifiée au niveau des tailles de parcelles.
  - Assurer le bien vieillir en prévoyant des logements adaptés aux besoins des Personnes à Mobilité Réduite et des personnes âgées.
- **Offrir de bonnes conditions de vie et d'installation aux futurs Bessinauds et Bessinaudes** ➡ *Comment y parvenir ?*
  - Prendre en compte la capacité des réseaux lors de la définition des zones de développement.
  - Garantir l'accès aux TIC en prévoyant dans les futures zones urbanisées des «réservations».
  - Interdire des constructions à proximité des infrastructures routières pouvant générer des nuisances.
  - Anticiper l'agrandissement des cimetières.
  - Permettre l'extension de l'EHPAD.

# 1 Bessines-sur-Gartempe, un pôle résidentiel et de vie à affirmer

## 2. Promouvoir les atouts du centre-bourg : son cadre de vie, ses services et ses équipements

- **Améliorer le cadre de vie en renouvelant la ville sur elle-même** ➡ *Comment y parvenir ?*
  - Prévoir une restructuration de la maison des associations ( par exemple : espace de télétravail, pépinière d'entreprises...).
  - Prévoir la restructuration de «l'ancien DB».
  - Prévoir une opération de restructuration mixte au SUD de l'hyper-centre du bourg (commerces, espaces publics, parking, logements, marché couvert, local pour vente de circuits courts...).
  
- **Maintenir et développer les espaces de loisirs et de détente** ➡ *Comment y parvenir ?*
  - Conforter le pôle sportif autour du stade.
  
- **Structurer et développer l'offre commerciale** ➡ *Comment y parvenir ?*
  - Maintenir la dynamique commerciale du centre-bourg.
  - Permettre l'installation de nouveaux commerces.

# 1 Bessines-sur-Gartempe, un pôle résidentiel et de vie à affirmer

## 3. Développer les mobilités : composantes majeures de Bessines-sur-Gartempe

- **Ré-organiser les flux et le stationnement dans le centre-bourg de Bessines-sur-Gartempe** ➡ *Comment y parvenir ?*
  - Repenser l'avenue du 8 mai afin d'y optimiser la circulation et le stationnement.
  - Re-structurer le champ de foire en matérialisant les places et en encadrant les espaces dédiés aux camping-cars.
  - Prévoir la création d'une nouvelle voie qui permettrait d'améliorer les flux dans le centre-bourg.
  - Remédier aux problèmes de stationnement rencontrés aux abords de la maison de santé.
  - Adapter la superficie des aires de stationnement en fonction des besoins des usagers.
  - Prendre en compte la gestion interne des flux et du stationnement dans les futures zones à urbaniser (interdire les voies en impasse, prévoir le stationnement...).
- **Maîtriser les flux automobiles notamment liés au phénomène de périurbanisation de Limoges** ➡ *Comment y parvenir ?*
  - Autoriser la création de nouvelles aires de co-voiturage en fonction de l'évolution des besoins.
- **Proposer des alternatives à l'usage de la voiture** ➡ *Comment y parvenir ?*
  - Développer la pratique de la marche à pied en réalisant des continuités piétonnes.
  - Localiser les futures zones de développement à proximité des équipements, services et commerces pour limiter les déplacements.
  - Conforter la desserte en transports en commun existante.
- **Limiter les impacts environnementaux liés aux stationnements et aux mobilités** ➡ *Comment y parvenir ?*
  - Prévoir la mise en place d'une ou plusieurs bornes électriques.
  - Encadrer le stationnement afin de mutualiser les places et ainsi limiter la consommation spatiale.
  - Limiter l'imperméabilisation des sols en favorisant les revêtements permettant l'infiltration de l'eau.

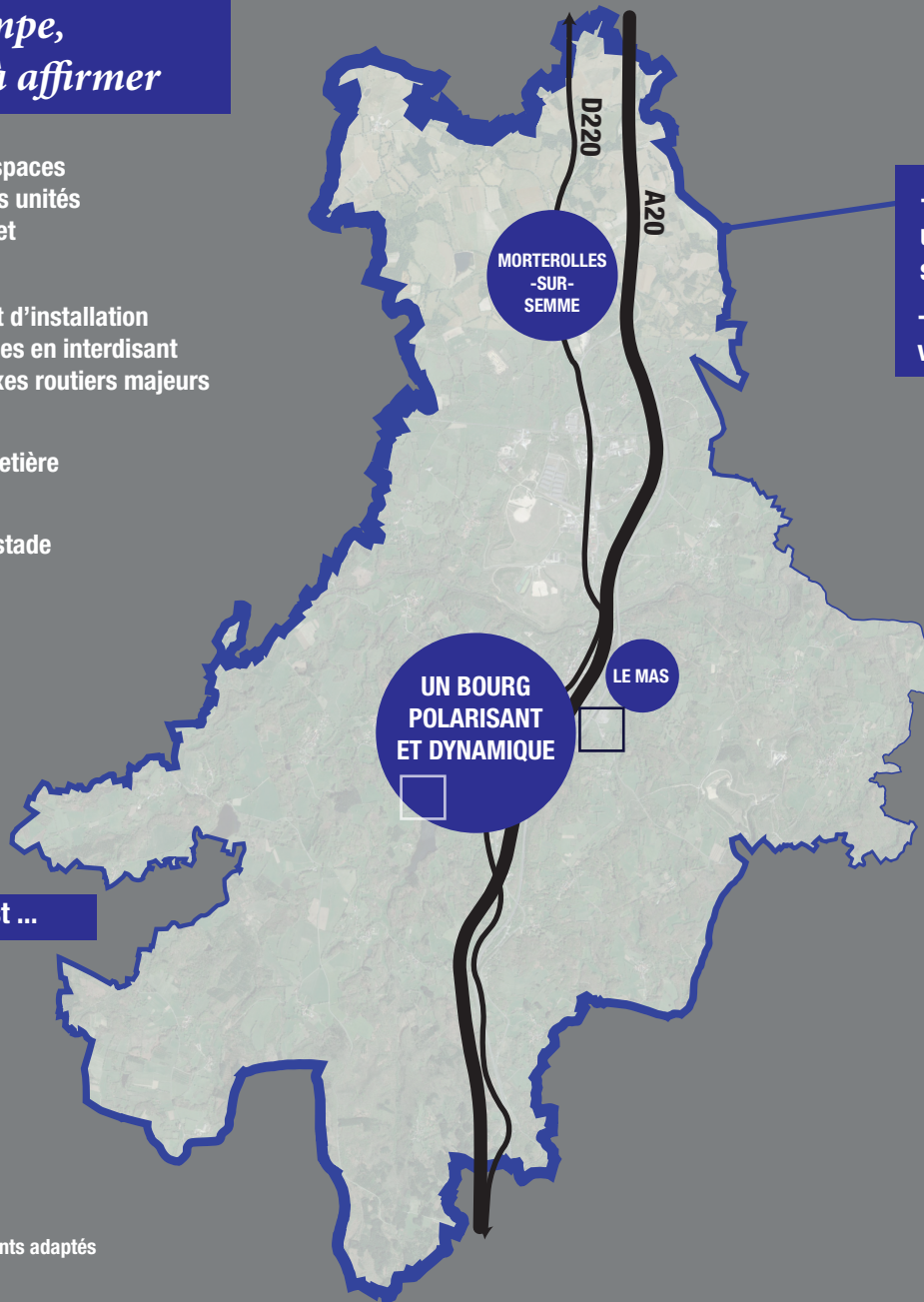
## Axe 1 : Bessines-sur-Gartempe, un pôle résidentiel et de vie à affirmer

- Accueillir des habitants dans des espaces déjà urbanisés afin de consolider les unités bâties existantes (le bourg, Le Mas et Morterolles-sur-Semme)
- ⚡ Offrir de bonnes conditions de vie et d'installation aux futurs Bessinauds et Bessinaudes en interdisant les constructions à proximité des axes routiers majeurs
- Anticiper l'agrandissement du cimetière
- Conforter le pôle sportif autour du stade
- Développer les mobilités : composantes majeures de Bessines-sur-Gartempe

### Un bourg polarisant et dynamique c'est ...

- Favoriser la mixité sociale
- Assurer le bien vieillir\*
- Améliorer le cadre de vie
- Conforter la dynamique commerciale

\* Permettre l'extension de l'EHPAD et prévoir des logements adaptés



- Choisir un scénario de développement urbain qui correspond à une volonté stratégique de la commune.
- Favoriser la ré-utilisation du logement vacant.

# 1 Bessines-sur-Gartempe, un pôle résidentiel et de vie à affirmer

## DÉVELOPPEMENT URBAIN

La commune comptait en 2012, 2830 habitants selon l'INSEE contre 2900 en 2006. Il y a donc une légère baisse de population au cours des cinq dernières années. Ces nombreuses fluctuations démographiques (des reculs et des augmentations) sont étroitement liées au dynamisme économique du territoire (fermetures et ouvertures de grosses entreprises). Cette évolution négative profite aux communes plus proches géographiquement de Limoges qui montrent des taux d'évolutions globalement supérieurs à Bessines-sur-Gartempe.

La commune de Bessines-sur-Gartempe souhaite par conséquent dynamiser démographiquement le territoire communal. Les surfaces ouvertes à l'urbanisation seront donc en accord avec les besoins et les choix de développement de la commune.

La valorisation de certains espaces du centre-bourg, permettrait de proposer de vraies centralités, des lieux de détente et de convivialité, nécessaires au maintien du cadre de vie sur la commune.

La commune est considérée comme un pôle de services. Les actions de cet axe visent à renforcer cette centralité.

## MODÉRATION DE L'ESPACE

Pour limiter la consommation des espaces agricoles et naturels le PADD prévoit de limiter le développement linéaire et d'interdire le mitage.

Il prévoit également de privilégier l'urbanisation des dents creuses aux zones d'extension de l'urbanisation, d'urbaniser en continuité des ensembles bâtis existants et de favoriser la ré-utilisation des logements vacants.

La résorption du logement vacant est complexe puisque sur la commune il s'agit essentiellement de logements sociaux et d'habitations situées à Morterolles-sur-Semme qui ne correspondent pas aux attentes des acheteurs potentiels (ancien centre-bourg, il s'agit par conséquent d'habitations mitoyennes, sans terrain, de grandes superficies souvent 5 pièces et plus, peu de luminosité et qui nécessitent des travaux de réhabilitation importants).

Le PADD favorise également la densification du centre-bourg et l'offre de parcelles de tailles raisonnées.

## DÉPLACEMENTS

Le PADD fait transparaître la volonté de la commune de proposer des alternatives ou de réduire l'usage de la voiture.

Une extension de l'aire de co-voiturage existante est à envisager. De plus, la création d'une seconde aire pourrait être envisagée dans un autre secteur de la commune afin d'élargir le panel des usagers potentiels.

Ces actions permettraient de réduire les émissions de CO2.

# 2 Bessines-sur-Gartempe, un pôle économique et touristique à conforter

## 1. Encourager le développement économique en renforçant les espaces existants

- **Anticiper les besoins potentiels des acteurs économiques locaux et attirer de nouvelles entreprises.** ➡ *Comment y parvenir ?*
  - Prévoir la spécialisation des zones d'activités existantes.
  - Planifier la réalisation d'une zone à vocation artisanale à la croix du Breuil avec un développement raisonné et prévoir un accès permettant de connecter la RD220.
  - Développer la zone à vocation commerciale de part et d'autre de la RD220.
  - Organiser et développer la zone à vocation industrielle.
  - Compléter la zone mixte d'Occitania.
  - Conforter et développer le pôle agro-alimentaire existant.
- **Améliorer le fonctionnement des zones économiques existantes.** ➡ *Comment y parvenir ?*
  - Créer de la voirie pour desservir les zones par l'intérieur et délester la RD711.
  - Mener une réflexion sur les sens de circulation dans les zones.
  - Prévoir des entrées/sorties plutôt que des voies en impasse.
  - Mettre en place une signalétique efficace et aidant à la distinction des vocations des espaces économiques.
  - Maintenir l'accès à la déchetterie.
- **Prévoir une intégration paysagère et un verdissement des zones économiques.** ➡ *Comment y parvenir ?*
  - Veiller à leurs intégrations globales (paysagère, architecturale...).
  - Favoriser la création de barrières végétales au sein des zones économiques pour délimiter les différentes vocations.
  - Favoriser les espaces végétalisés (bosquets, haies, arbres...) et l'utilisation de matériaux pour la construction des nouvelles entreprises (bois, matériaux écologiques...).
  - Favoriser l'implantation de capteurs solaires sur les toitures et les parkings.

# 2 Bessines-sur-Gartempe, un pôle économique et touristique à conforter

## 2. Conforter l'attractivité touristique : Bessines-sur-Gartempe, village étape

- **Développer une offre touristique permettant de valoriser et connecter les éléments structurants de Bessines-sur-Gartempe : Morterolles-sur-Semme, la Gartempe, le centre-bourg et Sagnat.** ➡ *Comment y parvenir ?*
  - Favoriser la réalisation d'une liaison douce structurante entre Morterolles-sur-Semme, le pôle économique, le musée Uréka, le centre bourg et Sagnat.
  - Développer et connecter les sentiers de randonnée et ainsi sécuriser les déplacements.
  - Favoriser l'installation locaux pour le développement de la location de vélos et vélos à assistance électrique.
  - Valoriser les bords de la Gartempe, élément emblématique de la commune.
  - Préserver les éléments de patrimoine bâti identitaires de la commune (ruines de Monismes).
  
- **Organiser et développer l'offre en hébergement touristique** ➡ *Comment y parvenir ?*
  - Dynamiser grâce à la liaison douce l'hébergement touristique en gardant la vocation d'hôtellerie du bâtiment désaffecté de Morterolles (gîte de groupes...) et de l'hôtel vacant de Sagnat (hébergement de qualité).
  - Requalifier l'ancien camping.
  - Prévoir la nouvelle aire de campings-cars à proximité immédiate du bourg afin de maintenir une accessibilité facile aux commerces.
  - Prévoir le développement du camping de Sagnat et affirmer le rôle central de l'Étang comme espace de vie et de convivialité.

# 2 Bessines-sur-Gartempe, un pôle économique et touristique à conforter

## 3. Conforter l'activité agricole sur le territoire communal

### • **Maintenir et développer l'activité agricole sur la commune** ➡ *Comment y parvenir ?*

- Réaliser un zonage qui préserve les terres agricoles en évitant notamment le morcellement des parcelles et garantissant l'accès aux sites des exploitations.
- Prendre en compte les projets de développement de l'activité agricole (réalisation de nouveaux bâtiments).
- Permettre la diversification agricole .
- Permettre le changement de destination d'anciens bâtiments qui n'ont plus d'utilité pour l'exploitation et qui sont proches des réseaux existants.
- Favoriser le développement des circuits courts.

### • **Allier attractivité résidentielle et activité agricole** ➡ *Comment y parvenir ?*

- Interdire l'urbanisation nouvelle (tiers) à proximité des sites d'exploitation pour limiter la consommation d'espaces agricoles, le mitage et permettre le développement de l'activité agricole.
- Interdire l'implantation de nouveaux bâtiments agricoles dans et à proximité immédiate du centre-bourg afin de limiter les conflits d'usage et la traversée du bourg avec des matériels agricoles.
- Permettre l'évolution des bâtiments de tiers dans les zones agricoles et naturelles en autorisant les annexes et extensions lorsque le contexte le permet.
- Assurer l'intégration paysagère des futurs bâtiments agricoles en veillant à leurs aspects extérieurs.

**Axe 2 : Bessines-sur-Gartempe,  
un pôle économique et touristique à conforter**

Conforter l'activité agricole  
sur le territoire communal

**ÉCONOMIE : BESSINES-SUR-GARTEMPE PÔLE ÉCONOMIQUE ET D'EMPLOIS**

**Pôle économique**  
(4 zones existantes et 1 extension)

**TOURISME : BESSINES-SUR-GARTEMPE VILLAGE ÉTAPE**

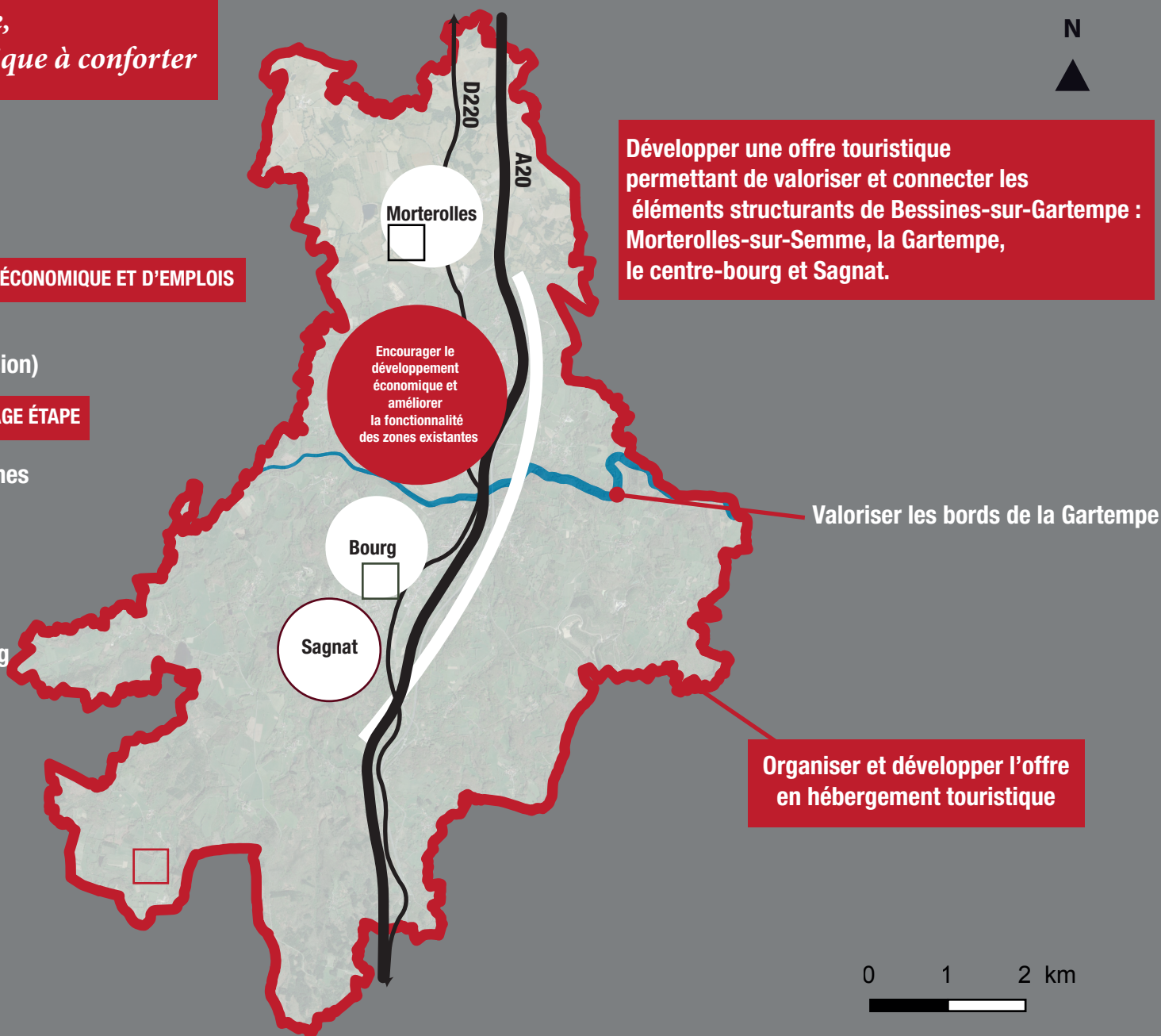
Préserver les ruines de Monismes

Prévoir la réalisation  
d'une voie verte structurante  
entre Morterolles-sur-Semme,  
le pôle économique,  
le musée Uréka, le centre bourg  
et Sagnat.

Requalifier l'ancien camping

Prévoir la réalisation d'une  
nouvelle aire de camping-cars

Prévoir le développement du  
camping de Sagnat et  
affirmer le rôle central  
de l'étang comme espace  
de vie et de convivialité.



Développer une offre touristique permettant de valoriser et connecter les éléments structurants de Bessines-sur-Gartempe : Morterolles-sur-Semme, la Gartempe, le centre-bourg et Sagnat.

Organiser et développer l'offre en hébergement touristique

# .2 Bessines-sur-Gartempe, un pôle économique à conforter

## DÉVELOPPEMENT URBAIN

Bessines-sur-Gartempe est un bassin d'emplois structurant à l'échelle départementale. Ce contexte permet à la commune un certain dynamisme démographique et une attractivité globale. C'est pourquoi, le PADD prévoit l'extension des zones économiques existantes du territoire.

## MODÉRATION DE L'ESPACE

Le PADD prévoit de porter une attention particulière à la préservation des terres agricoles en limitant le morcellement des parcelles et en maintenant une bonne accessibilité aux sites d'exploitation.

Le développement des zones économiques se fera de façon raisonnée et intégrée, en continuité des zones existantes afin de limiter la consommation spatiale.

Les projets de structures d'hébergement touristique se feront sur des bâtis existants afin de ne pas consommer de nouveaux espaces agricoles.

## DÉPLACEMENTS

Le PADD montre une volonté de développer la pratique de la randonnée et la mise en place d'une voie verte structurante pour permettre de connecter des espaces stratégiques de la commune avec des déplacements doux.

# 3 Bessines-sur-Gartempe, une commune verte et bleue à revendiquer

## 1. Préserver les richesses environnementales du territoire

- **Préserver la trame bleue du territoire structurée autour de la Gartempe** ➡ *Comment y parvenir ?*
  - Protéger le réseau hydrographique en interdisant les constructions à proximité.
  - Préserver les zones humides en interdisant le développement urbain sur ces espaces.
  - Préserver la Gartempe et l'étang de Sagnat de toutes atteintes anthropiques.
- **Préserver la trame verte du territoire** ➡ *Comment y parvenir ?*
  - Préserver les boisements significatifs tout en permettant leur exploitation.
- **Agir pour la qualité de l'environnement : protéger les éléments naturels identitaires de la commune** ➡ *Comment y parvenir ?*
  - Préserver la vallée du Ri-Maury qui constitue un espace de respiration au sein du bourg.
  - Préserver des cônes de vue identifiés pour leur caractère remarquable.
  - Respecter les espaces écologiques identifiés et/ou protégés tels que les ZNIEFF et NATURA 2000.

# 3 Bessines-sur-Gartempe, une commune verte et bleue à revendiquer

## 2. Associer développement urbain et préservation du cadre de vie

### • Préserver le patrimoine bâti remarquable

#### ➡ Comment y parvenir ?

- Protéger le centre historique garant de l'identité communale.
- Préserver et valoriser le tissu bâti ancien traditionnel : les noyaux anciens de certains villages qui présentent une morphologie urbaine caractéristique seront inclus dans des secteurs spécifiques. Ces secteurs viseront à préserver l'urbanisation ancienne avec ses composantes traditionnelles.
- Préserver et valoriser les éléments de patrimoine bâti et vernaculaire identitaires de la commune tels que les maisons de maîtres, les murets en pierre... visibles depuis l'espace public au titre de l'article L123-1-5 III 2° du CU.
- Veiller à l'intégration des capteurs solaires.

### • Développer l'urbanisation en harmonie avec son environnement bâti et paysager tout en permettant l'innovation

#### ➡ Comment y parvenir ?

- Intégrer les nouveaux secteurs d'urbanisation dans les paysages de la commune en réglementant les nouvelles constructions.
- Limiter l'urbanisation sur les coteaux et sur les lignes de crêtes.
- Imposer des mesures d'intégration paysagère sur les espaces visibles depuis une large partie du territoire.
- Permettre une architecture contemporaine de qualité qui s'intègre de façon harmonieuse avec les espaces environnants.

### • Veiller à la qualité des entrées de bourg

#### ➡ Comment y parvenir ?

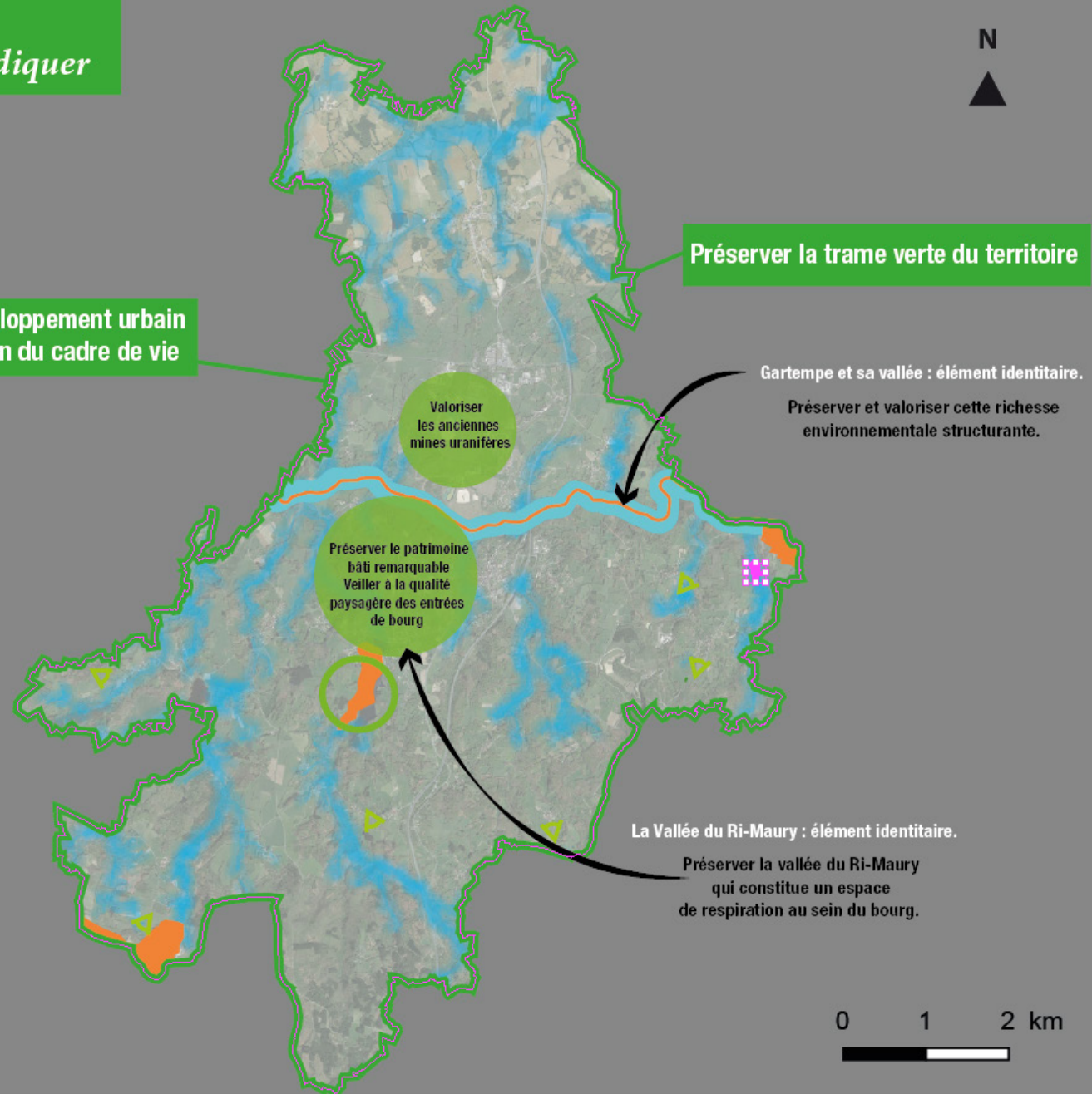
- Limiter les nuisances visuelles le long des entrées de bourg (les dépôts de ferrailles, de véhicules usagés et de matériaux non liés à une activité existante sur l'unité foncière, les dépôts de déchets et de gravas...).
- Limiter la banalisation des paysages notamment liée aux haies monospécifiques et de haute taille qui cloisonnent les perspectives.
- Bien définir les limites butoires au développement urbain afin de ne pas glisser vers un profil de village-rue.
- Identifier les éléments qui permettent une rupture franche à l'urbanisation et qui créent une transition entre les espaces ruraux et urbains.

# .3 Bessines-sur-Gartempe, une commune verte et bleue à revendiquer

## 3. Constituer une image verte de Bessines-sur-Gartempe

- **Favoriser les modes de productions d'énergie plus respectueux de l'environnement** ➡ *Comment y parvenir ?*
  - Favoriser la réalisation d'un réseau de chaleur pouvant alimenter les équipements publics.
  - Favoriser la réalisation d'une centrale de méthanisation portée par des privés.
  
- **Valoriser les anciennes mines uranifères.** ➡ *Comment y parvenir ?*
  - Permettre la revalorisation du site en autorisant la mise en place d'équipements produisant de l'énergie.

**Axe 3 : Bessines-sur-Gartempe,  
une commune verte et bleue à revendiquer**



# 3 Bessines-sur-Gartempe, une commune verte et bleue à revendiquer

## DÉVELOPPEMENT URBAIN

Dans l'optique de préserver le cadre de vie de la commune et de limiter les impacts de l'urbanisation sur les milieux, le PADD interdit les constructions à proximité du réseau hydrographique et dans les zones naturelles identifiées. Le patrimoine bâti, naturel et vernaculaire participe également à l'identité de la commune et au cadre de vie des habitants. A ce titre certains éléments vont faire l'objet d'une mesure de protection. Le PADD régleme également l'aspect extérieur des nouvelles constructions afin que ces dernières s'accordent harmonieusement avec les constructions anciennes, qui possèdent des caractéristiques architecturales représentatives du territoire.




## MODÉRATION DE L'ESPACE

Cet axe du PADD vise à valoriser les richesses naturelles du territoire, à limiter la consommation spatiale en limitation le développement urbain linéaire en entrées de bourg. Cet axe vise également à revaloriser les anciennes mines uranifères.

## DÉPLACEMENTS

Les déplacements ne sont pas abordés dans cet axe.

# 4 Objectifs de modération de la consommation spatiale et développement urbain

	DOCUMENT EN VIGUEUR		PROJET POLITIQUE POUR LE NOUVEAU DOCUMENT
<b>NOMBRE DE CONSTRUCTIONS SUR 12 ANS</b> <i>(calculs du bilan sur 10 années et projetés sur 12 ans soit la durée de vie estimée du PLU)</i>	<b>124</b>		<b>130</b>
<b>NOMBRE DE NOUVEAUX HABITANTS SUR 12 ANS</b> <i>(nombre de constructions multiplié par 2,3 qui correspondent au nombre d'habitants moyen par ménage)</i>	<b>285</b>		<b>300</b>
<b>SUPERFICIES CONSOMMÉES SUR 12 ANS</b> <i>(nombre de constructions multiplié par la taille moyenne des parcelles)</i>	<b>26 ha.</b> <i>sans VRD*</i> <i>soit</i> <b>29,9 ha.</b> <i>avec les VRD</i>		<b>env. 16 ha.</b> <i>avec VRD</i>
<b>SYNTHÈSE DU PROJET</b>	<p><b>Le projet politique prévoit donc d'accueillir autant d'habitants qu'au cours de la dernière période mais en réduisant de près de 50 % les superficies consommées. Ce qui implique une réduction de la taille moyenne des parcelles.</b></p>		